Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le



ID : 073-200090348-20230118-D_2023_002-DE

République Française



ARC ÉNERGIES MAURIENNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°2023-002 SÉANCE DU 18 janvier 2023

Le dix-huit janvier deux mille vingt-trois à 18 heures 30, Le comité syndical s'est réuni 50, place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BORDON.

Les membres du comité syndical présents :

Gérard BORDON, Abdelhamid BELHADDAD, Noël LACROIX, Jean-Claude CHAPPELLAZ, Jean-Michel STASIA, Philippe OLIVE, Mathilde SONZOGNI, Philippe BOST, Annie BONNIVARD, José ACEBEDO-CANDIL, Romain CUGNET, Roberto SAILIS, Philippe GIRARD

Absents excusés : Abdelhamid BELHADDAD, Martine MARTY

Absents non excusés: Isabelle BIETRIX, Jean Christophe WALLEZ, Natacha DURIEUX, Stéphane ROBIN,

<u>Secrétaire de séance</u>: Philippe GIRARD <u>Date de Convocation</u>: 12 janvier 2023

Membres en exercice: 18

Présents: 12

Votants: 11

OUVERTURE DE CRÉDITS INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023

Monsieur le Président, rappelle

jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Président peut, sur autorisation du Conseil Syndical, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Considérant qu'en attendant le vote du budget, les opérations d'investissement du Syndicat continuent et que les paiements ne peuvent être suspendus durant cette période ;

Compte tenu de ces dispositions, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif de 2023.

Ainsi, il est proposé au Conseil Syndical d'autoriser Monsieur le Président à engager ces dépenses d'investissement selon les propositions suivantes :

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le



ID: 073-200090348-20230118-D_2023_002-DE

	Ouverture Crédits Invest 2023 avant vote du BP	Crédits ouverts BP 2022	Ouverture de Crédits BP2023
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	82 000,00	20 500,00
2031	Frais d'études et recherches (MOE)	30000,00	7500,00
2033	Frais d'insertion	2000,00	500,00
2088	Immos incorporelles (Cartographie + Solution Facturation SI)	50000,00	12500,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	740 750,00	185 187,50
215313	Travaux sur ouvrages de distribution (Sauf réseau)	35000,00	
215314	Réseau de distribution	49750,00	12437,50
215314	St Avre/ Chemin moulins des pauvres (Enf) (OP11)	18000,00	4500,00
215314	St Avre / Lotissement Chanet 3 (Ext = Réfaction) (OP12)	53000,00	/ 13250,00
215314	St Martin / Chamorand (OP13)	7500,00	/ 1875,00
215314	St Martin / Aval Eglise (OP14)	30000,00	7500,00
215314	St Martin / Montoudras Colombin (OP15)	5500,00	1375,00
215314	La Chapelle / Secours HTA (Solde 2021) (OP16)	40000,00	10000,00
215314	La Chapelle / Renforcement chef-Lieu (OP17)	6500,00	1625,00
215314	La Chapelle / Renforcement Tigny Les Granges (OP18)	50000,00	12500,00
215314	Pontamafrey / Requalification Chef-Lieu Tr6 (OP19)	40000,00	10000,00
215314	La Chambre / Remplacement cellule Postes HTA (OP20)	10000,00	2500,00
215314	AEM / Secours HTA StAvre / St Martin (OP21)	32500,00	8125,00
215314	AEM / Remplacement IACM La Chapelle + St Martin (OP22)	4500,00	1125,00
215314	AEM / Raccordement ITM + Liaison Ste Marie St Avre (OP23)	200000,00	50000,00
215314	AEM / Liaison La Chambre St Martin (OP24)	107500,00	26875,00
21561	Appareils de comptage (Compteurs AMM)	51000,00	12750,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil Syndical autorise, Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements ci-dessus proposées et avant le vote du Budget Primitif de 2023.

Acte rendu exécutoire fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait copie conforme.

> Le Président Gérard BORDON

SIVU

NERGIES MAURIENNE